

Paris, le 25 mars 2021

Priorisons la vaccination pour l'ensemble des personnels de la petite enfance !

Sollicitée par de très nombreux maires franciliens, l'AMIF partage leurs inquiétudes et soutient leur demande d'élargissement de la campagne de vaccination à **l'ensemble des personnels des structures petite enfance**.

« On sait très bien que les gestes barrières en crèche et dans toutes les structures qui accueillent de très jeunes enfants sont impossibles à respecter. Ces personnels sont eux aussi particulièrement exposés et ils ne doivent pas être les grands oubliés de la vaccination » insiste Stéphane Beudet, président de l'AMIF.

Comme les personnels non enseignants des écoles, celles et ceux qui encadrent un très jeune public pour lequel le port du masque est interdit et avec lequel les gestes barrières impossibles à faire respecter, doivent faire partie des publics prioritaires pour la vaccination. Qu'il s'agisse des assistantes maternelles, des personnels des crèches, des haltes garderie ...

Les Espagnols et les Allemands ont déjà fait le choix de vacciner ces personnels.

Si l'on tient compte des délais d'activation des vaccins pouvant aller de 10 jours à trois semaines, il n'y a pas de temps à perdre si nous voulons limiter le risque d'accélération des contagions qui conduirait à de nouvelles restrictions.

La vaccination des personnels de la petite enfance doit donc absolument être priorisée.

Ces professions sont d'autant plus indispensables qu'elles ne sont pas « télétravaillables » et qu'elles permettent aux parents de pouvoir continuer à travailler.

A nous de leur donner la possibilité de continuer à exercer leur métier dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.